

missions étrangères. Je crois que c'est de cette façon que procèdent la plupart des congrégations religieuses de toutes dénominations au Canada. La présente mesure aidera beaucoup cet organisme religieux à étendre son travail parmi ses fidèles.

(L'article est adopté.)

(Les articles 2 à 18 inclusivement sont adoptés.)

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.

EXAMEN EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill SD-102, loi pour faire droit à Esther Mendelson Levy.—M. McCleave.

Bill SD-103, loi pour faire droit à Joseph-Louis-Charles-Gabriel Gascon.—M. McCleave.

Bill SD-105, loi pour faire droit à Gérald Leblanc.—M. McCleave.

Bill SD-106, loi pour faire droit à Morris Gordon.—M. McCleave.

Bill SD-108, loi pour faire droit à Rita Lucia Palmieri Bellefleur.—M. McCleave.

Bill SD-109, loi pour faire droit à Alex Groot.—M. McCleave.

Bill SD-112, loi pour faire droit à Wauneta Langill Bourque.—M. McCleave.

Bill SD-113, loi pour faire droit à Pierrette Bertrand Suchereault, autrement connue sous le nom de Pierrette Bertrand Chussereault.—M. McCleave.

Bill SD-114, loi pour faire droit à Yolande Bossé Murphy.—M. McCleave.

Bill SD-115, loi pour faire droit à Joseph Rolland Wright.—M. McCleave.

Bill SD-116, loi pour faire droit à Rosalie Jakes Reisinger.—M. McCleave.

Bill SD-117, loi pour faire droit à Jacqueline Ann Rosenfeld Bernstein.—M. McCleave.

Bill SD-118, loi pour faire droit à Margit Elizabeth Mary Temke Malcolm.—M. McCleave.

Bill SD-119, loi pour faire droit à Celia Claire Kanigsberg Dickman.—M. McCleave.

Bill SD-120, loi pour faire droit à Constantin Deacur.—M. McCleave.

Bill SD-121, loi pour faire droit à Bernard Fourcade.—M. McCleave.

Bill SD-122, loi pour faire droit à Sylvia Mary Mefrige Makad.—M. McCleave.

Bill SD-123, loi pour faire droit à Marjorie Seymour Hammond Pearson.—M. McCleave.

Bill SD-124, loi pour faire droit à Hélène Dagenais Roy.—M. McCleave.

Bill SD-125, loi pour faire droit à Violet Winnifred Kean Newton Armstrong.—M. McCleave.

[M. Muir (Lisgar).]

Bill SD-126, loi pour faire droit à Marlene Marle Korn.—M. McCleave.

Bill SD-127, loi pour faire droit à Elaine Shirley Dorfman Moscovitch.—M. McCleave.

Bill SD-128, loi pour faire droit à Eric Alexander McConnell.—M. McCleave.

Bill SD-129, loi pour faire droit à Etta Rose Palevsky Lerman.—M. McCleave.

Bill SD-130, loi pour faire droit à Edward Bruce Bonneville.—M. McCleave.

Bill SD-131, loi pour faire droit à Pamela Margaret Clark Creber.—M. McCleave.

Bill SD-132, loi pour faire droit à June Bernice Rath O'Hanley.—M. McCleave.

Bill SD-133, loi pour faire droit à Michael Zuk.—M. McCleave.

Bill SD-134, loi pour faire droit à George Frederick Davies.—M. McCleave.

"CONGRÉGATION DES SOEURS DE LA SAINTE-FAMILLE DE BORDEAUX"

M. Jacques Flynn (Québec-Sud) propose la 2^e lecture du bill n^o S-14, tendant à constituer en corporation la "congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux".

(Texte)

—Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est d'incorporer, sous l'autorité du Parlement fédéral, la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux. Cette congrégation catholique romaine s'est établie au Canada en 1904 et, depuis ce temps, elle s'occupe de soins hospitaliers et d'enseignement, principalement dans la province de Québec.

Cette congrégation veut obtenir une charte fédérale parce qu'elle entend poursuivre ses œuvres en dehors de la province de Québec.

Je disais tout à l'heure que cette congrégation, monsieur l'Orateur, s'occupe de soins hospitaliers. De fait, elle dirige plusieurs hôpitaux, dont un à Ville Saint-Laurent, un autre à Saint-Paul-l'Ermite, un à Québec, —lequel est très bien connu,—l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance, un à Amqui, un à Sept-Îles et, finalement, un autre à Blanc-Sablon, au Labrador.

Dans le domaine de l'enseignement, cette congrégation dirige plusieurs écoles dans la vallée de la Matapédia, en plus des écoles pour les Indiens à Rivière romaine, au Labrador, et à Blanc-Sablon. Finalement, elle dirige une école d'infirmières à Ville-Saint-Laurent, où elle forme des infirmières licenciées qui vont soigner à domicile.

Après cette énumération, il est inutile de souligner que l'œuvre de cette congrégation est considérable et marquée au point du plus pur dévouement. C'est pourquoi je suis certain que le projet de loi, qui a d'ailleurs été étudié